

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 23/17

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

Nombre de**Membres**

En Exercice : 14

Présents : 12

Procuration : 0

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 17 avril 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM. : ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, VERDET Patricia.

Absents ou excusés : ARTERO Véronique, BILLET Benoît.

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Projet d'extension de la salle polyvalente d'Injoux – Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la salle polyvalente d'Injoux. Cette opération comprendra la création d'une cuisine et la réfection de la chaufferie avec le remplacement du mode de chauffage existant en vue de l'installation d'une pompe à chaleur.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre en charge de ce projet a présenté un chiffrage détaillé des travaux.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les éléments de cet avant-projet dont le coût est estimé à 403 000 € euros Hors Taxes.

Afin de mettre en œuvre cette opération, la commune d'Injoux-Génissiat souhaite déposer une demande d'aide financière auprès des services de l'Etat au titre la DETR ou de la DSIL et donne lecture du plan de financement comme suit :

Sources	Libellé	Montant
Fonds propres		241 800 €
Emprunts		
Sous total autofinancement		241 800 €
Union européenne		
Etat - DETR ou DSIL	Construction – Rénovation bâtiments communaux 40% (avec plafond de subvention à 200 000 €)	161 200 €



Conseil Régional		0 €
Conseil départemental		0 €
Fonds de concours CC ou CA		0 €
Autres (à préciser)		0 €
<i>Sous total subventions publiques*</i>		161 200 €
Total H.T.		403 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ Adopte le projet d'extension de la salle polyvalente d'Injoux,
- ⇒ Approuve le plan de financement prévisionnel correspondant au projet d'extension de la salle polyvalente d'Injoux,
- ⇒ Autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'état au titre la DETR ou de la DSIL,
- ⇒ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ⇒ Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire



Denis MOSSAZ